



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2018

Préfecture de la Région Guadeloupe
24 AVR. 2018
Service Courrier

Date
de la convocation
28/03/2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 28 mars 2018.

Nombre
de conseillers

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jimmy FAUSTA(17)

En exercice
29

Présents
17

REPRÉSENTÉS : Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Départ à 15h28)(ayant donné procuration à M. Renaud RENIER) - M. François EDAU (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN) - Mme Laurence CHRISTOPHE (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA)(06)

Absents
06

(Dont
Procuration)
06

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Lucie LAROCHELLE – Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. José JULAN(06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

12

**ALLOCATION D'UNE SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT
POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TROIS-RIVIERES**

Vote à
l'unanimité
Pour : **23**
Contre : **00**
Abstention : **00**

DISPOSITIF DECISIONNEL

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget 2018 de la commune de Trois-Rivières ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 657362 ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2018 du Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) de Trois-Rivières faisant apparaître un besoin de financement pour un montant de 280 000 euros nécessaire à l'équilibre du Budget du C.C.A.S. ;

26 AVR. 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

La Publication
et/ou la notification
du :

A l'unanimité,

26 AVR. 2018

DÉCIDE

.../...



.../...

Article 1

D'Attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018, d'un montant de **Deux cent quatre vingt mille euros (280 000 €)** afin d'assurer l'équilibre budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale de Trois-Rivières.

Article 2

De Dire que cette somme sera versée par fraction durant cet exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE